

9551 2518

R E P U B L I Q U E D U S E N E G A L

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT (M.E.A.)

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
ETABLISSEMENTS CLASSES (D.E.E.C.)

PROJET RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES POUR L'ELABORATION DE POLITIQUE ET
PROGRAMMES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE - SEN / 01 / 008

Objet : Atelier d'articulation et de synergie entre la
Stratégie Nationale de Développement Durable,
les OMD, le NEPAD et le DSRP

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre du Projet Renforcement des Capacités Nationales pour l'Elaboration de Politiques et Programmes de Développement Durable (SEN/01/008), initié par le Sénégal avec l'appui du Programme Capacités 2015 du PNUD, a donné lieu à divers ateliers de partage de l'information et de sensibilisation sur les enjeux du Développement Durable tant au niveau national que régional.

De manière constante et presque unanime, la recommandation visant à favoriser une articulation et une synergie entre la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et les programmes structurants en cours (OMD, NEPAD et surtout DSRP) est revenue dans les discours.

C'est pour identifier les convergences entre ces programmes et définir les mécanismes capables de rendre effectives cette synergie et cette complémentarité tant souhaitées, que le Projet Assistance – Conseil à la Gestion et à la Protection des Ressources Naturelles au Sénégal (CT-GTZ/MEA) a bien voulu appuyer la tenue d'un **atelier d'articulation et de synergie entre la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le NEPAD et le DSRP** qui constitue une étape importante dans la définition du contenu de la stratégie.

Cet atelier se tiendra les 02 et 03 décembre 2003 à 9 heures 30 à la Résidence Hôtelière du Ndiambour sise au 121, Rue Carnot.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir y prendre part.

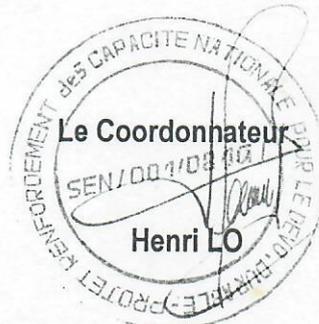
Les participants sont vivement encouragés à prendre connaissance des documents qui accompagnent cette invitation afin que nous puissions ressortir de cet atelier avec des résultats concrets et opérationnels.

Tout en comptant sur votre présence effective à cette importante rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

P.J

- Termes de références de l'atelier
- Programme de l'atelier
- communication introductive et annexes

CS / pccp
n° 467
de/12/03



SENEGAL

Processus d'élaboration d'une STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

Annexes

2 et 3 décembre 2003

Dakar, novembre 2003

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD)
Programme Capacités 2015 /PNUD

Atelier d'articulation et de synergie entre la Stratégie Nationale de Développement Durable les
Objectifs du Millénaire pour le Développement, le NEPAD et le DSRP
02-03 Décembre 2003, Résidence Hôtelière du Ndiambour

PROGRAMME PROVISOIRE

Mardi 02 décembre

Matinée

8H30 – 9H30 : Inscriptions

9H30 – 10H30 : Cérémonie Officielle d'Ouverture

10H30 – 10H45 : Pause-café

10H45- 12H45 : **PLENIERE**

- Présentation des Objectifs et Résultats attendus de l'Atelier
- Communications introductives
 - o Pourquoi une Stratégie de Développement Durable
 - o Quelle prise en compte des objectifs de Développement Durable dans le DSRP ?
- Débats

12H45 – 13H00 : Présentation des TDR des Commissions et formation des groupes

13H00 – 14H30 : Pause – déjeuner

Après-midi

14H30 – 17H30 : **TRAVAUX EN COMMISSION**

Mercredi 03 Décembre

Matinée

09H00 – 13H00 : Travaux en Commissions

13H00 – 14H30 : Pause-déjeuner

Après-midi

14H30 – 17H00 : **PLENIERE**

- Restitution des résultats des Commissions
- Synthèse et Recommandations
- Clôture

Annexe 1

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)¹**INTRODUCTION ET CONTEXTE**

Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivies des premiers programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, a, certes, contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001.

Cependant, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire et l'analphabétisme touche plus de la moitié de la population.

Quant aux indicateurs de santé, ils demeurent en deçà des recommandations de l'OMS. Le système de santé dans son ensemble fait face à de graves contraintes avec la recrudescence des endémies locales et la malnutrition qui touche de plus en plus les populations notamment les plus vulnérables.

Enfin, la première enquête budget consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994. Les premiers résultats du QUID évaluent cette proportion à 53,9% en 2001.

Au total, le retour de la croissance enregistrée sur la période 1995-2001 n'a pas suffi à garantir une réduction significative de la pauvreté. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres.

Conscient de la nécessité de renverser ces tendances lourdes, le Gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté sa principale priorité. Cet engagement s'est traduit, au plan international, par la souscription du Sénégal à la Déclaration Internationale du Millénaire et au plan national par l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a impliqué tous les acteurs du développement.

Le DSRP est désormais le cadre de référence du Gouvernement en matière de formulation de politique économique pour la croissance et la lutte contre la pauvreté (*efficacité économique dans le respect de la solidarité sociale*). A ce titre, il sert de base pour l'élaboration de plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement et constitue un :

- outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs ;
- un instrument de mobilisation de ressources et de recentrage des actions de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact ;
- un cadre pour le développement communautaire efficace.

OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) du pays à adopter pour la période 2002-2007.

Aux fins d'une réduction substantielle de la pauvreté, les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires : (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer

¹ Cette présentation est un résumé du document présenté par le Ministère de l'économie et des finances à la réunion du groupe consultatif (juin 2003) à Paris.

de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence. En vertu du principe du **faire -faire**, l'État reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé. S'agissant du principe de **transparence**, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie. En vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant personnellement. Concernant le principe d'**équité**, l'égalité des droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties doit être garantie en prenant en compte les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités régionales et locales dans le pilotage et l'exécution du DSRP et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté. Dans le but de respecter le principe de **célérité**, l'ensemble des acteurs adopteront des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés. Enfin, en vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficace des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

Instruments et Procédures de mise en œuvre. Les programmes sectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. Ils constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des bailleurs de fonds qui auront la possibilité d'apporter leur assistance dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs. A moyen terme, l'État généralisera l'expérience des budgets par objectifs initiés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au sein d'un cadre de dépenses publiques à moyen terme, cohérent avec la législation sur la décentralisation et conforme aux standards internationaux de transparence.

Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation du DRSP. Les différents acteurs auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Dès lors, le souci du Gouvernement est de s'assurer que les actions que mèneront les partenaires sont en cohérence les unes par rapport aux autres et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DSRP et sont sous la responsabilité des organes créés à cet effet. Il s'agit, notamment, du conseil interministériel d'orientation et de décision, des organes de pilotage au niveau central et régional qui sont les maîtres d'œuvre du programme et enfin des organes de suivi et d'évaluation technique en appui aux organes de pilotage qui assurent la mise en œuvre.

Financement de la stratégie

L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les besoins de financement des actions prioritaires ont été ensuite évalués et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. Le gap de financement a été calculé et réparti entre les engagements de l'État et les ressources à rechercher auprès des partenaires financiers y compris le PPT. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels de 107,5 milliards en 2003, 120,2 milliards en 2004 et 142,6 milliards en 2005. La contribution de l'État à ces investissements se situe respectivement à 12,7%, 13,4% et 14,4%. Les charges de fonctionnement occasionnées par la mise en œuvre de la stratégie sont estimées à 9 milliards, 10,4 milliards et 11,5 milliards respectivement en 2003, 2004 et 2005. En ce qui concerne les ressources PPT, elles devraient être allouées principalement au milieu rural (80 %) et aux zones périphériques des grandes agglomérations urbaines (20 %), plus précisément dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'agriculture.

Les risques de la stratégie

Les risques de la stratégie sont liés d'une part aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et d'autre part au contrôle efficace de l'utilisation des ressources. Les moyens pour minimiser ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement et une collaboration fermes.

une croissance moyenne de 6 à 7% en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres sur la période 2003 – 2005, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour, conformément aux recommandations de l'OMS. Ces niveaux de croissance pourraient être atteints grâce à une stratégie de création de richesse qui met particulièrement l'accent sur l'agriculture dont la contribution à la croissance du PIB devra doubler entre 2001 et 2005.

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

L'analyse des causes, déterminants et manifestations de la pauvreté au Sénégal suggèrent une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

Création de richesses

La stratégie macro-économique de création de richesses sera axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. Elle sera essentiellement portée, d'une part, par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et, d'autre part, par des taux d'investissement élevés. La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités sur le relèvement de la productivité de l'agriculture. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.

Promotion du développement agricole. L'agriculture occupe plus de la moitié de la population, contribue pour 10% à la formation du PIB et absorbe, en moyenne, environ 10% du programme d'investissements publics. Cependant, depuis le milieu des années 80, l'agriculture sénégalaise est confrontée à certaines tendances lourdes et plusieurs contraintes qui continuent de peser sur ses performances. Celles-ci sont relatives à la baisse tendancielle de la pluviométrie, des rendements et des prix aux producteurs entraînant la paupérisation et l'endettement croissant des populations rurales. Aussi, les stratégies à mettre en place devront viser à augmenter le PIB agricole mais également à renforcer la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, le programme d'actions à exécuter tournera autour des composantes essentielles suivantes : la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, l'intensification et la modernisation de l'agriculture, l'augmentation et la diversification des revenus ruraux, notamment à travers la promotion d'activités à forte valeur ajoutée, le renforcement du rôle des organisations paysannes et enfin le désenclavement des zones rurales.

Nouvelle dimension pour l'élevage. La population qui s'adonne à l'élevage toutes filières confondues est relativement importante. Au-delà du fait que l'élevage représente une épargne sur pied très importante, il participe également, de façon très efficace, à la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux. Toutefois, depuis le début des années 90, le secteur fait face à un certain nombre d'obstacles qui sont pour la plupart structurels. Les plus importants sont d'ordre technique, avec notamment la persistance de certaines maladies enzootiques et l'insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels mais également d'ordre financier, du fait de la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage. Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, la stratégie définie pour le secteur est fondée sur l'engagement de l'État à faire passer, d'ici à 2005, la part de financement du sous-secteur de l'élevage à environ 10% du volume total des investissements publics alloués au secteur primaire mais également sur la mise en place de lignes de crédits spécifiques pour le développement des différentes filières. Des mesures visant à améliorer les circuits de commercialisation seront également prises.

Relance de la Pêche. La pêche procure une activité rémunératrice à près de 17% de la population active, soit environ 600.000 personnes. Cependant, comme l'agriculture, le secteur est confronté à des contraintes majeures qui sont l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource, l'état d'obsolescence de l'armement et de la flotte nationale et la faiblesse

de la valeur ajoutée et de la productivité. Aussi, la stratégie globale du secteur est-elle axée sur la gestion durable de la ressource et la viabilité des pêcheries, la satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques mais également l'amélioration et la modernisation des conditions d'exercice de la pêche artisanale ainsi que la valorisation de la production et le financement durable de la pêche.

Promotion de l'artisanat. L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les pauvres en milieu urbain. Néanmoins, le secteur connaît encore des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont d'une part, liées à la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base et aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, et d'autre part, à l'accès souvent difficile aux marchés et au crédit pour les artisans. Les stratégies nécessaires pour lever les contraintes du secteur se résument à renforcer les capacités managériales des structures de financement décentralisées à travers la formation des agents et le suivi- contrôle de leurs activités et à adapter leur système de financement aux réalités du secteur. Il s'agira également d'améliorer la qualité des produits.

Densification du tissu industriel. En vue de restructurer l'appareil de production, le Sénégal s'est engagé dans la création et le développement de nouvelles branches industrielles à travers notamment la promotion des PME/PMI. Pour ce faire, l'amélioration du cadre macroéconomique a besoin d'être accompagnée par la mise en place d'un environnement beaucoup plus favorable aux PME/PMI à travers la simplification des procédures d'établissement et d'investissement, l'allègement de la charge fiscale et la consolidation du cadre légal des affaires par la création et le renforcement des tribunaux de commerce.

Energie. Outre les liens intersectoriels qu'elle a avec l'agriculture, la santé et l'éducation, l'énergie constitue une importante dimension du développement, d'abord, en tant que nécessité domestique mais également en tant que facteur de production dont le coût affecte directement la compétitivité des produits. La stratégie globale pour le développement du secteur s'appuie principalement sur le développement des capacités de production et des infrastructures et services énergétiques; le financement des activités de développement du sous-secteur énergétique ainsi que sur la diversification des sources d'énergie et le renforcement de l'électrification rurale.

Mines. Avec un chiffre d'affaires global de plus de 100 milliards F CFA, et plus de 20 % des exportations des biens et des services, le secteur représente une véritable mine de ressources. Toutefois, le secteur rencontre de nombreux obstacles qui font que de cet important potentiel minier, seuls le phosphate, l'attapulgite et les matériaux de construction sont actuellement exploités. Un code minier moins attractif pour les investisseurs, l'absence d'une politique minière claire, la lourdeur des investissements qu'exige le développement des projets miniers au Sénégal et ainsi que l'inexistence d'infrastructures de transport efficaces constituent les obstacles les plus importants auxquels fait face le secteur. Compte tenu de ces contraintes, les stratégies à mettre en œuvre viseront à concevoir une législation minière suffisamment attractive et à promouvoir une politique minière favorisant un développement durable mais également à favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi- industrielles dans les régions minières, contribuant ainsi à la diversification des sources de revenus des populations.

Activités tertiaires, base d'une forte contribution à la formation du Pib. Avec une contribution de près de 60% dans la formation du PIB, le secteur tertiaire a contribué, ces dernières années, de façon substantielle à l'animation de l'activité économique. Le commerce, le tourisme et les télé services ont été particulièrement dynamiques. Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les néo-urbains. Les stratégies à développer devront permettre l'amélioration du système d'information sur les marchés, la diversification des marchés et des produits d'exportation et d'importation, l'accessibilité des produits de consommation courante et enfin, la participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale. Le tourisme est d'un apport notable dans les comptes économiques du pays. L'objectif principal retenu sera de sauvegarder et de valoriser le potentiel touristique. La stratégie de développement du secteur, objet du plan directeur de développement intégré du tourisme, vise le renforcement des acquis, l'implication des nationaux dans l'exploitation du secteur et un objectif d'activités très ambitieux qui est d'attirer 500.000 touristes par an au Sénégal dans les cinq prochaines années. Les principaux axes de ce plan concernent la mise en place d'un code touristique, l'aménagement de nouveaux sites, le développement et la diversification des produits et des marchés avec, notamment, la promotion d'un tourisme de luxe et la chartérisation.

Avec un calendrier culturel annuel enrichi, le Sénégal peut se positionner comme un haut lieu de

Les axes stratégiques pour une amélioration du capital naturel reposeront sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion de la préservation et de la protection des ressources naturelles.

Assainissement. L'objectif principal assigné au secteur est de relever le taux de desserte en réseau d'assainissement et d'accès aux services offerts pour améliorer, par des activités spécifiques, le cadre de vie des populations. Le projet d'assainissement et de promotion de l'hygiène sanitaire, retenu à ce niveau, couvre 150 localités en vue de promouvoir, par une opération pilote, le développement de l'assainissement en milieu rural, avec comme objectifs spécifiques l'amélioration de l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et des eaux usées et ménagères, le changement des attitudes et des comportements des populations bénéficiaires et la vulgarisation des technologies appropriées et à faible coût.

Capital social et Bonne gouvernance.

La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'État de droit font partie intégrante du capital social. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés.

Lutte contre la corruption et modernisation de l'administration. La lutte contre la corruption s'impose en ce qu'elle accroît la pauvreté, fausse les perspectives de développement économique et sociale, induit des surcoûts, notamment pour les plus pauvres et sape les bases de la démocratie. Le Sénégal compte mettre tout en œuvre pour renforcer l'indépendance de la justice et son accessibilité. Dans ce but, la stratégie adoptée privilégiera l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, des personnels des greffes et des parquets, le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés et de répression et la poursuite de la réforme de la fonction publique. Dans le vaste chantier de la modernisation de l'administration, les défis importants à relever concernent le respect des principes édictés dans le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques, la mise à disposition des informations relatives aux lois de finances, de règlement et au TOFE à bonne date, et l'amélioration de la gestion des finances publiques qui passera par l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques.

Rationalisation et approfondissement de la décentralisation et du développement

Local. Au Sénégal, le processus de décentralisation a connu plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées, mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue, entre autres, le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées, la non-fonctionnalité des organes d'appui et la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation. A moyen et long termes, l'État vise à forger un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales tout en améliorant les moyens humains, la programmation et le financement des infrastructures et des équipements et en assurant la participation à la base en vue d'approfondir la démocratie.

Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Pour alléger les souffrances des populations démunies et favoriser l'intégration sociale des catégories et sous-groupes marginalisés et vulnérables, la politique de l'Etat vise à améliorer le statut social des groupes vulnérables et marginalisés mais également à faciliter l'accès de populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'attachera à consolider et renforcer les programmes et projets d'investissement social mais aussi à mettre en place un système de suivi de l'impact des projets auprès des communautés de base. Il s'agira également de renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets. Enfin, l'État s'est engagé à renforcer les filets de sécurité sociale formels et informels en facilitant notamment l'accès aux organismes d'assurance sociale et la création de mutuelles de santé et d'autres structures de solidarité civile et sociale.

Mise en œuvre de la Stratégie

Principes directeurs de la mise en œuvre. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera régie par les principaux principes directeurs que sont la proximité, le faire- faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie. Ainsi, en vertu du principe

culture et de loisirs. Toutefois, l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture conduit ce secteur à rester dans l'informel et à constituer une activité marginalisée. Afin de promouvoir ce groupe d'entrepreneurs, l'Etat mettra en place un environnement juridique et fiscal favorable et définira un statut professionnel pour ce secteur. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues par tous les acteurs en matière de promotion des services. Dans cette perspective, l'Etat compte accélérer le développement des services par la promotion des investissements privés permettant ainsi la multiplication des accès au téléphone et à l'internet ainsi que la création d'emplois. Pour cela, le développement du marché public des télé services à l'horizon 2003 mais aussi l'incitation du secteur privé à saisir les opportunités offertes dans le domaine des télé services seront encouragés.

Mesures d'accompagnement

La création de richesses dans un cadre macroéconomique sain. Pour être durable, l'essor des secteurs productifs doit s'accompagner d'une stratégie de développement des secteurs et domaines complémentaires, mais également d'un environnement macroéconomique sain. Aussi, les politiques sectorielles visent-elles à promouvoir les investissements, les exportations, les nouvelles technologies de l'information, l'emploi mais également à améliorer le cadre d'intervention des différents acteurs économiques. La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes. Celles-ci seront définies en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le renforcement des capacités du secteur privé. Outre la création d'un environnement stable et porteur, les mesures prévues pour augmenter significativement le niveau des investissements visent à ouvrir davantage l'économie sur l'extérieur et promouvoir l'investissement direct étranger. Parallèlement, les réformes destinées à créer un cadre légal sûr et stable déjà mises en œuvre seront intensément poursuivies. La promotion des investissements et celle des exportations figurent parmi les fonctions identifiées et prises en charge par la stratégie de développement du secteur privé élaborée en 1999 conjointement par l'Etat et les organisations d'employeurs et mise à jour en 2001 pour servir de support à la rationalisation du dispositif d'appui à l'initiative privée. En sus des objectifs de renforcement des bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat, cette stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités du secteur privé. La promotion des exportations est articulée autour de l'encouragement des entreprises existantes à pénétrer de nouveaux marchés d'exportation et au soutien à l'émergence de nouvelles entreprises d'exportation.

La politique d'appui au développement des PME. Les PME ont un rôle capital à jouer au Sénégal dans la croissance et le développement économiques. Les leçons tirées de l'expérience des différentes formes d'appui au développement des PME et des initiatives privées ont conduit l'Etat à adopter une stratégie axée sur la création d'un environnement favorable au développement des entreprises, la stimulation de l'initiative entrepreneuriale et la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

La politique de l'emploi en appui à la création de richesse. En tant que levier majeur du recul de la pauvreté, l'emploi sera placé au cœur des préoccupations des politiques économiques et de développement. La politique de l'emploi sera centrée sur des mesures de gestion de la main d'œuvre qui contribuent à augmenter les capacités et les possibilités d'accès des pauvres à l'emploi mais également sur le renforcement de l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi ainsi que la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain. Ces mesures seront accompagnées par la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

Capital humain et renforcement des capacités

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports.

Education – formation. En 1998, l'Etat a démarré le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont, entre autres, la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010; la réallocation de 49 % du budget de l'Education nationale à l'enseignement élémentaire et l'amélioration de l'accès et de la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement. La bonne exécution du programme décennal constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle en l'an 2010. A ce titre, l'Etat veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. Les stratégies globales qui s'appuient sur les principes directeurs ci-dessus, sont relatives à une gestion optimale des ressources financières et matérielles, une utilisation rationnelle des enseignants, une amélioration des programmes d'enseignement, un renforcement du réseau scolaire, un développement de l'enseignement des sciences et techniques et l'extension de l'utilisation des nouvelles technologies.

Santé. A travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) mis en place pour la période 1998-2007 à la suite d'une large concertation ayant impliqué tous les échelons de la pyramide de santé, l'Etat vise principalement l'amélioration du bien-être des populations par la réduction de la mortalité notamment infantile et maternelle. Les programmes de mise en œuvre du PNDS visent à promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres à travers l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; le développement des services de santé à base communautaire et l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine. La stratégie retenue sera fondée sur la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et sur l'allègement des dépenses de santé chez les pauvres. De plus, l'accès aux mutuelles de santé, le développement des ressources humaines ainsi que l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district seront renforcés.

Eau potable. Les grands programmes d'actions entrepris ou envisagés dans le secteur visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays. En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et renforcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal qui est d'assurer un accès facile et durable à l'eau potable et d'améliorer les conditions d'hygiène en portant à l'horizon 2010 le niveau d'accès, situé aujourd'hui à 28 litres par habitant et par jour, à 35 litres par habitant et par jour conformément aux recommandations de l'OMS. Pour ce faire, les stratégies retenues sont centrées autour de la généralisation des branchements sociaux et la promotion d'actions de valorisation économique des points d'eau ainsi qu'au développement des adductions avec des ouvrages de stockage adaptés et l'interconnexion des forages. Des mesures supplémentaires visant à accompagner tout projet d'accès à l'eau potable en milieu rural d'un projet d'assainissement rural mais également à gérer de façon durable les ouvrages conformément aux orientations de la réforme sur la gestion des ouvrages hydrauliques seront mises en œuvre.

Transport – mobilité. Les transports sont susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. C'est pourquoi, l'Etat, de concert avec les municipalités et le secteur privé s'attellera à assurer une meilleure organisation du secteur, une amélioration des transports ruraux et urbains. Les actions prioritaires envisagées portent sur le renouvellement du parc automobile de transport public; la rationalisation de l'offre de transport dans le but de supprimer toutes les pratiques qui renchérisent les coûts et la sécurisation des travailleurs du transport par un accès à un statut organisé et normalisé.

Capital naturel et cadre de vie

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. C'est pourquoi, un soin particulier a été apporté à la définition de la stratégie du secteur. Celle-ci est articulée autour de la protection et de la régénération des ressources fragiles ainsi que la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif. Elle s'appuie également sur le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles et l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.

Annexe 2

Objectifs du Millénaire pour le Développement au Sénégal²**INTRODUCTION**

En septembre 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 191 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire. La Déclaration se concentre sur les préoccupations que suscitent la paix, la sécurité et le développement, y compris dans les domaines comme l'environnement et les droits humains et la bonne gestion des affaires publiques. Les OMD issus de cette déclaration sont au nombre de huit :

- éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- réaliser l'éducation primaire pour tous ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- réduire la mortalité infantile ;
- améliorer la santé maternelle ;
- combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
- assurer un environnement viable ;
- créer un partenariat mondial pour le développement ;

STRATEGIES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE

De manière générale, pour réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015, le Sénégal a initié en 2000, après l'adoption d'un programme intérimaire, un processus participatif d'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) fondée sur une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de base des populations pauvres. Le document, élaboré à l'issue d'une large mobilisation des décideurs, des acteurs nationaux et avec l'appui des partenaires au développement, a été présenté aux Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale. Il constitue désormais le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs et servira en même temps de base pour l'élaboration de plans sectoriels de développement et de programmes d'investissement.

OBJECTIFS, INDICATEURS ET BESOINS DE FINANCEMENT

Le tableau ci-après montre un résumé des objectifs, cibles, principaux indicateurs et besoins de financement tels qu'ils sont présentés dans le rapport « Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement » pour le Sénégal³.

MECANISME DE SUIVI DES OMD

En 2001, le Sénégal a obtenu l'appui du PNUD pour la production de son premier rapport sur les OMD.

Dans le cadre de la préparation de son second rapport (publication fin 2003), le Gouvernement a décidé, toujours avec l'appui des Agences du Système des Nations unies, de mettre en place un dispositif permanent de suivi des engagements du millénaire autour de la Direction de la Planification point focal du suivi des OMD. Pour mener à bien ses activités, la Direction de la planification impliquera tous les ministères concernés, les Agences des Nations unies et la société civile en particulier les ONG. De plus un plan d'action sera élaboré pour le suivi et l'évaluation des réalisations des OMD et pour la pérennisation de la production du rapport annuel.

Le travail confié au point focal consiste à :

- finaliser, sur la base des résultats des ateliers thématiques nationaux, le rapport 2003 de « Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement au Sénégal » qui, participe de l'évaluation des performances de la lutte contre la pauvreté ;

² Version abrégé d'une communication de M. Aboubacry Demba LOM, Directeur de la Planification au Ministère de l'Economie et des Finances février 2003, du rapport de suivi des OMD, mai 2003 et de la contribution de M. Sidi Bara Fall de la Direction de la Planification

³ Rapport complet disponible sur le site : <http://www.undp.org/surf-wa/mdgforum/countryinfo.htm>

- produire un Plan d'Action pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec les performances des instruments de politique économique (le Plan, le DSRP, etc.) et des plans d'actions sectoriels ;
- proposer un outil méthodologique permettant d'automatiser l'actualisation des indicateurs, la production et la diffusion du rapport annuel de «Suivi des Objectifs du Millénaire» au Sénégal ;
- organiser à travers les ateliers thématiques, le processus participatif avec tous les ministères techniques, les Agences des Nations unies et la Société Civile impliqués dans l'élaboration du rapport.

Un Comité de pilotage élargi a également organisé, début 2003, un forum national réunissant quelque 120 participants venant de diverses structures (les ministères techniques concernés, l'Assemblée nationale, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement). Les travaux réalisés par le Gouvernement et ses partenaires ont permis de mettre en exergue la pertinence et la qualité des articulations entre le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Xième Plan de développement et le suivi des Objectifs du Millénaire. Ce forum a finalement formulé 13 recommandations dont voici les plus intéressantes :

- Elargir le comité de pilotage au secteur privé et à la société civile dont les principaux représentants ont participé au Forum national ;
- Finaliser l'estimation des coûts et des besoins additionnels de financement extérieurs pour la réalisation des OMD et appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer le taux d'absorption des ressources ;
- Proposer la tenue d'un Conseil Présidentiel sur les OMD ;
- Organiser un atelier sur le thème OMD et NEPAD ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation des Parlementaires et du Secteur privé sur les OMD ;
- Mettre en place, au niveau du point focal, un système de suivi des OMD qui fédère les bases de données existantes et facilite la production annuelle du rapport ;
- Organiser, chaque année, un atelier de suivi des progrès dans la réalisation des OMD ;
- Renforcer les capacités de collecte, traitements et d'analyses statistiques de la société civile, des services des ministères techniques et appuyer la mise en place de l'Institut National de la Statistique et de l'Observatoire des Conditions de vie de la Pauvreté et du Développement Humain ;
- Organiser un atelier d'échanges pour faire des OMD, un outil méthodologique de suivi du Xième Plan, du DSRP, de l'initiative 20/20, de la Déclaration de Politique de Population et des recommandations issues des travaux du Rapport National sur le Développement Humain ;
- Appuyer les initiatives décentralisées en faveur du suivi des OMD par les Collectivités locales ;

Objectifs	Cibles (sans autre mention l'objectif est fixé pour l'échéance 2015)	Indicateurs principaux	Besoins de financement en milliard de CFA
Éliminer l'extrême pauvreté	Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US\$ par jour	Proportion de la population disposant de moins d'1 US\$	714
Assurer une éducation primaire pour tous	Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim	Proportion de la population n'atteignant pas au moins 2400 calories	270
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Donner à tous les enfants (garçons et filles), les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux net de scolarisation dans le primaire Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	64
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire d'ici à 2005 et à tous les niveaux d'ici à 2015	Rapport fille/garçon dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	5
Améliorer la santé maternelle	Réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Taux de mortalité infantile	176
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Réduire de ¾ le taux de mortalité maternelle Stopper la progression du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle Maîtriser le paludisme et les autres grandes maladies et commencer d'inverser la tendance actuelle	Taux de mortalité maternelle Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité à cette maladie Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liés à cette maladie	15 183
Assurer un environnement durable	Intégrer le plus rapidement possible les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources environnementales Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	Proportion de zones forestières Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	380
Améliorer l'accès à l'eau potable	Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie de tous les habitants vivant dans des taudis Réduire de moitié la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable	Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements Augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable	209

Annexe 3

Le NEPAD⁴**La Situation Economique de l'Afrique**

L'Afrique se caractérise par deux stratégies vouées à l'échec : l'échec du micro-état et des stratégies isolées et celui du binôme Crédit-Aide. Ces deux échecs stratégiques ont des conséquences difficiles pour l'écrasante majorité de la population africaine :

- revenus par habitant de 660 \$US contre 25 000 \$ dans les pays développés ;
- espérance de vie de 48 ans contre 77 ans en Europe ;
- investissements directs étrangers de 7 milliards \$US en 2001 sur un total mondial de 1500 milliards;
- 2/3 de la population africaine sont des analphabètes ;
- 2/3 de la population africaine n'ont pas accès à l'eau potable ni aux soins de santé primaire ;
- 30% de taux d'électrification contre 60% pour la moyenne mondiale ;
- 5% de taux d'électrification rurale en Afrique contre 30% pour la moyenne mondiale et 95% pour les pays développés.

L'endettement de l'Afrique

L'encours de la dette africaine est de 350 milliards de dollars. Ce qui correspond à plus de la moitié du PIB du continent. Les enjeux et les perspectives de cette nouvelle vision que constitue le NEPAD, initiée par des Chefs d'Etat africains, ont permis aux Africains de retrouver l'initiative et la dignité par l'intégration économique et sociale du continent.

Les priorités et la spécificité du NEPAD ?

Tous les plans antérieurs au NEPAD – depuis les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) des années 80 jusqu'aux Programmes de Redressement Economique et Financier (PREF) des années 90, en passant par les initiatives africaines tels que le Plan de Lagos (1980) et le Traité d'Abuja (1990) – n'ont pas pu améliorer les conditions de vie des africains.

- a) **La spécificité du NEPAD.** Le NEPAD est une nouvelle vision, pour le développement de l'Afrique, fondée sur l'intégration du continent et le partenariat entre l'Afrique et les pays développés. La spécificité du NEPAD s'exprime sur plusieurs aspects :
- pour la première fois, en Afrique, des Chefs d'Etat prennent l'initiative de concevoir des plans de développement pour le continent et en assurent eux-mêmes la mise en œuvre, auparavant, l'initiative des plans de développement revenait toujours aux organismes internationaux même si dans leur mise en œuvre, des cadres africains en assurent l'exécution ;
 - le choix de la région comme espace économique opératoire, permettant les économies d'échelle qui rendront plus compétitive l'économie africaine, pour la division du continent en 5 régions, le NEPAD s'est inspiré du Traité d'Abuja qui avait institué l'intégration régionale pour le développement du continent, par la création de Communautés Economiques Régionales ;
 - l'amélioration de l'environnement institutionnel et macro-économique ;
 - la mobilisation de l'épargne africaine combinée aux ressources rémunérées de l'extérieur après l'échec du binôme Crédit-Aide ;
 - le concept de partenariat avec la communauté internationale est substitué à celui d'aide publique au développement et à l'endettement qui correspondaient à l'assistanat qui a prévalu à travers tous les plans antérieurs au NEPAD ;
 - la primauté du secteur privé dans le financement des projets et programmes du NEPAD.
 - l'introspection par les Chefs d'Etat par rapport à l'adoption de la rationalité économique comme critère primordial pour le développement économique et social de nos pays ;
 - la création du Secrétariat Exécutif Sectoriel pour la réalisation des projets et programmes aux niveaux régional et continental.

b) Les priorités du NEPAD

La bonne gouvernance politique : C'est l'option du NEPAD pour l'ancrage de la démocratie et l'Etat de droit comme fondements de toute politique économique et sociale. Car sans stabilité sociale il n'y a

⁴ Présentation rédigée sur la base d'une présentation de M. Abdoulaye DRAME, Conseiller spécial du Président de la République sur le NEPAD pour le compte de l'ONG RADI, 2003 et d'une note technique de Michel Seck de DEEC

guère de possibilité de croissance économique voire de développement durable. A cet égard, le suffrage universel, à travers des élections transparentes, constitue la voie devant mener au pouvoir de manière démocratique et légitime. La prévention, la gestion et le règlement des conflits constituent des mesures d'accompagnement fondamentales pour le développement économique et sociale du continent. Ce qui a amené les initiateurs du NEPAD a adopté le Mécanisme Africain d'Evaluation des Pairs (MAEP). Ce mécanisme s'inspire de la Déclaration du Caire de 1993, qui a institué le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

La bonne gouvernance économique : C'est l'un des acquis positifs tirés de l'expérience des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) du FMI dont l'application a imposé, dans une certaine mesure, la rigueur de gestion aux Etats africains. La bonne gouvernance économique est l'intériorisation des principes de la rationalité économique par les dirigeants africains pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques économique et sociale appliquées.

Les infrastructures : La réalisation d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, énergétiques et de télécommunications permettra à court, moyen et long terme de résorber les gaps structurels qui empêchent l'économie africaine de tirer meilleur profit de la mondialisation.

L'éducation : C'est le gap structurel le plus important parce que la résorption du gap du savoir qui existe entre l'Afrique et l'Occident permettra de combler tous les retards existant entre les pays développés et le continent africain.

La maîtrise, par les africains, des deux secteurs techniques que sont les infrastructures et l'éducation, permettra de mener les actions idoines dans les autres secteurs du NEPAD que sont l'agriculture, la santé, l'énergie, l'environnement, les NTIC et l'accès de nos produits aux marchés des pays développés, pour une meilleure compétitivité de l'Afrique dans la mondialisation. L'interaction entre ces divers secteurs du NEPAD permettra d'engendrer des externalités économiques et financières positives, sur l'ensemble de l'économie africaine, pour l'amélioration sensible de l'Indice de Développement Humain (IDH) des populations. A cette fin, il faudra réaliser :

- la maîtrise de l'eau dans le cadre d'une politique agricole commune en Afrique ;
- la modernisation des techniques de production et la diversification agricole pour réaliser la sécurité alimentaire des populations ;
- la réalisation d'infrastructures transfrontalières et énergétiques pour diminuer le coût de nos facteurs de production et pour la libre circulation des personnes, des biens et des services à l'échelle continentale.

Mise en œuvre et financement du NEPAD

Près de 229 projets d'infrastructures transfrontalières ont été identifiés, à l'échelle continentale, dont les 2/3 ont été évalués⁵.

Le plan à court terme du NEPAD adopté, pour la période 2003 – 2007, envisage de démarrer la réalisation de programmes du NEPAD dès cette année.

A cet effet, la BAD dispose de fonds d'investissement tels que :

- 400 millions de \$US pour des projets d'Infrastructures ;
- 132 millions de \$US pour démarrer le financement de projets relatifs au processus africain de lutte contre l'érosion côtière et le développement de l'environnement marin, qui est une composante du volet environnement du NEPAD ;
- 30 millions de \$US pour la prévention et la lutte contre la pandémie du Sida.

Nonobstant le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), lié à l'initiative PPTE, qui relève des politiques nationales, l'éradication de la pauvreté en Afrique constitue l'un des principaux objectifs du NEPAD par la création de Communautés Economiques Régionales afin de réaliser des économies d'échelle permettant l'optimisation de la gestion de nos ressources humaines, économiques et financières.

⁵ la liste des projets du NEPAD pour l'Afrique de l'Ouest est disponible sur le site www.nepadsn.org/french_version/index_french.html

Annexe 3

Le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES)⁶**Présentation**

Le PODES comme son nom l'indique donne les orientations économiques et sociales qui permettent aux Ministères techniques de s'y référer pour élaborer leurs plans sectoriels, et aux acteurs de la décentralisation d'avoir un fil conducteur pour l'élaboration de leurs différents documents de planification (PRDI, PIC, PLD). Par ailleurs tous les autres documents de planification transversaux que sont le DSRP, les OMD devraient y faire référence compte tenu du fait que le PODES donne la vision de développement du pays définie par les autorités publiques pour les six ans de sa durée. Le PODES ne comporte plus de projets ni de programmes, mais définit les grandes orientations et stratégies à mettre en œuvre pour avoir un développement harmonieux, intégral et intégré.

Méthodologie d'élaboration

Les travaux démarrent par la signature d'un décret instituant six commissions nationales de planification, fixant leur mode de fonctionnement ainsi que le calendrier d'élaboration, impliquant toutes les forces vives de la nation.

Les rencontres des commissions sont préparées par la Direction de la Planification qui prépare des notes techniques portant sur les différents secteurs socio-économiques. Les notes techniques aident les commissaires à mieux faire la phase diagnostic qui fera l'objet d'une synthèse. Ce document provisoire nécessitera l'organisation d'un séminaire national pour :

- restituer et valider le bilan diagnostic de la situation économique et sociale ;
- hiérarchiser les contraintes qui entravent le développement économique et social ;
- identifier et hiérarchiser les options stratégiques pour le développement économique et social.

Présentation du PODES

Le document du X^{ième} plan s'articule autour de trois grandes parties :

- un état des lieux de la situation de la société sénégalaise à la veille du X^{ième} plan ;
- la stratégie à moyen terme du pays pour le développement économique et social ;
- une analyse critique des instruments et procédures de gestion économique, les modalités et moyens d'exécution des politiques aux niveaux national, régional et local.

Contenu du PODES

Le PODES est composé de quatorze chapitres :

- **le chapitre I** passe en revue les tendances démographiques, sa répartition spatiale, ses mutations socioculturelles administratives et politiques
- **le chapitre II** donne une appréciation du système démocratique et de l'état de droit
- **le chapitre III** : examine l'évolution de la croissance et son profil et analyse les comptes extérieurs
- **le chapitre IV** traite de la contribution des secteurs au développement
- **le chapitre V** procède à l'état des lieux du développement humain ainsi que celui de l'environnement
- **le chapitre VI** présente les aspects généraux de la recherche scientifique et technologique
- **le chapitre VII** donne une présentation socio-économique succincte des onze régions administratives et procède à une analyse des disparités existant entre elles
- **le chapitre VIII** procède à un constat du degré d'inflexion opéré par les VIII^e et XI^e plan au regard du cheminement vers le scénario de sortie, ainsi que pour chaque axe stratégique, il décline les réalisations qui contribuent au sentier correspondant ;
- **le chapitre IX** présente les perspectives de développement à moyen en tenant compte de l'environnement international et les germes de changement ;
- **le chapitre X** réconcilie la vision du NEPAD et le scénario de croissance du X^{ième} plan; en s'inspirant des axes stratégiques du NEPAD, le X^{ième} plan s'est fixé les huit orientations stratégiques suivantes :
 - o **OS1** : Miser sur les ressources humaines pour élever la productivité et renforcer le développement humain durable
 - o **OS2** : Améliorer la gouvernance publique et privée pour bâtir un état-stratège et accroître la transparence
 - o **OS3** : Faire de la région un pôle de développement
 - o **OS4** : Mettre en place des infrastructures de qualité pour accroître l'investissement privé

⁶ Note préparée par M. Sidi Bara Fall de la DP

- **OS5** : Créer une dynamique interne au système productif pour dégager des surplus exportables
- **OS6** : Accélérer les efforts d'intégration sous-régionale, construire l'Union Africaine et tirer profit des autres cadres de coopération
- **OS7** : Poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement; cette OS, du fait de sa convergence avec la CNDD fait l'objet d'un développement ci-après*.
- **OS8** : Appuyer les efforts d'intensification et de diversification de la production pour sécuriser les revenus du monde rural.
- **le chapitre XI** présente les OS et les politiques nationales
- **le chapitre XII** évalue les instruments et procédures de mise en œuvre des stratégies
- **le chapitre XIII** présente les instruments et mécanismes d'articulation entre le plan et le niveau décentralisé
- **le chapitre XIV** traite de la mise en œuvre et du suivi du plan

*Présentation détaillée de l'OS7

Le Sénégal a adopté une démarche plus cohérente soutenue par une vision à long terme du développement durable en vue de résoudre ses problèmes environnementaux comme la dégradation du couvert végétal, la pollution de l'air des eaux et des sols et les risques industriels. Dans ce cadre, le Sénégal s'est doté d'outils de planification de sa politique environnementale comme le PNAE, le PAN/LCD, la stratégie de la conservation de la biodiversité, le plan national de la gestion des déchets dangereux. La mise en œuvre des stratégies repose sur le transfert des compétence aux collectivités locales.

La réunion du code de l'environnement et l'appui sectoriel préconisé permettront au gouvernement de continuer, en partenariat avec les collectivités locales, la mise en place d'un cadre institutionnel de la gestion des ressources naturelles et d'un programme de restauration de la fertilité des sols en mettant l'accent sur la rationalisation de l'espace rural.

Cette stratégie s'appuiera sur le PNAE, le PAN/LCD et le PNAT qui sont les cadres de référence globaux. Le Sénégal a également souscrit à une série de conventions dont il doit tirer le maximum de profit.

En raison de l'importance accordée au niveau international aux processus de production dits propres, le Sénégal doit s'investir avec vigueur dans la défense de l'environnement en mettant en œuvre les lignes d'actions suivantes :

- renforcer l'éducation environnementale
- mettre en place un système d'information à l'échelle nationale géré par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) ;
- renforcer les capacités de planification et de gestion des acteurs;
- asseoir une gestion durable de l'environnement par une exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- accroître les ressources financières au profit de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement;
- mettre en place des plans directeurs régionaux de gestion des déchets;
- promouvoir un programme d'information et de sensibilisation;
- assurer la mise en œuvre et le suivi du PNAE;
- favoriser une conservation de la biodiversité en vue d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- participer activement à l'initiative mondiale pour l'assainissement et l'environnement;
- appuyer le programme habitat des Nations unies sur la conservation des ressources en eau dans les villes;
- mettre en place une stratégie nationale de développement durable conformément aux programmes en cours dans le cadre des activités de la commission nationale de développement durable;
- intégrer les résultats du sommet sur le développement durable de Johannesburg dans les politiques et programmes;

Objectif du PODES

L'objectif du PODES est de réaliser une croissance forte et durable dans un contexte de réduction de la pauvreté et de bonne gouvernance pour la période 2002-2007.

ESPLP 3159

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE POUR LA PROMOTION DES FAMILLES (DRATF 0)



OCTOBRE 2003

PLAN

Liste des sigles	
Avant propos	
Chapitre I : Contexte et justification du document d'orientation stratégique	
Chapitre II : la famille : sa situation et sa dynamique au Sénégal	
2. 1. le concept de famille	
2. 2. les caractéristiques de la famille	
2. 3. les facteurs d'évolution.....	
2. 4. l'identification des besoins de la famille	
Chapitre III : les principes de base du document d'orientation stratégique..	
Chapitre IV : les objectifs et les lignes d'action prioritaires	
4. 1. les objectifs	
4. 2. les axes stratégiques	
A. Intégration de la dimension familiale dans les politiques et programmes	
B. Sensibilisation de l'opinion sur la situation et les besoins de la famille	
C. Recherche / Action	
D. Autonomisation des familles.....	
E. Renforcement des mécanismes et des instruments de promotion de la famille	
F. Renforcement des droits et des devoirs de la famille.....	
G. Equité et égalité de genre dans la famille.....	
H. Protection sociale, droits de l'enfant et des autres membres de la famille	
I. Santé et Nutrition.....	
J. Education et transmission de la culture	
K. Famille monoparentale	
L. Famille et personnes âgées.....	
M. Famille et personnes handicapées	
Chapitre V. le cadre institutionnel et le financement	
5. 1. le cadre institutionnel	
5.2. le financement.....	

LISTE DES SIGLES

CCC	Communication pour un Changement de Comportement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPPS	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal
IEC	Information, Education et Communication
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
MFSN	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MICS	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs Démographiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes
CDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant

AVANT PROPOS

En outre

En effet, l'analyse de la situation économique et sociale du pays montre que le divorce est l'un des principaux facteurs de basculement qui précipitent les ménages dans la pauvreté. La séparation des conjoints engendre souvent une diminution nette des revenus et une augmentation des charges financières et sociales pour le parent à qui revient la garde des enfants.

De ce constat, il peut être retenu que le développement économique et social ne peut être pleinement réalisé sans la protection et l'essor de cette institution sociale qu'est la famille. Il a été découvert en même temps que pour assurer correctement la prise en charge intégrée de la petite enfance, il est nécessaire de développer des programmes de promotion économique et sociale de la famille.

Cette prise de conscience sur la nécessité d'accompagner les familles se traduit par l'engagement et la ferme volonté politiques des autorités, qui se sont matérialisés à travers la création du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFDSSN) chargé d'élaborer et d'exécuter la politique nationale de la famille. Les missions du MFDSSN en direction de la famille reposent principalement sur deux grandes stratégies : la valorisation socioculturelle et la promotion économique de la famille. Elles sont soutenues par des actions prioritaires axées sur la recherche, l'équité et l'égalité de genre, l'amélioration de la santé, la protection des personnes vulnérables et la vulgarisation des droits et devoirs de la famille. Ces actions visent à améliorer le bien-être familial et les conditions de vie des populations notamment dans les zones rurales et les périphéries des grandes villes.

CHAPITRE II : LA FAMILLE, SA SITUATION ET SA DYNAMIQUE AU SENEGAL

On manque souvent de connaissances à jour dont on aurait besoin pour apporter une réponse concrète aux préoccupations concrètes des familles. Les mutations sociales rapides entraînent des bouleversements de la forme, de la structure, des fonctions, de la situation et des valeurs de la famille. Ce manque de données impose d'actualiser en permanence les connaissances qui servent à fonder les politiques et les programmes sur des bases objectives permettant de répondre aux besoins spécifiques de tous les types de famille. A cet effet, il importe de procéder à une analyse de la situation pour préciser les caractéristiques et les facteurs d'évolution, et pour identifier de façon correcte les besoins des familles afin d'y apporter une réponse adéquate.

2. 1. Le concept de famille

Selon la définition sociologique, la famille est l'unité de base de la société. Elle est un élément fondamental de la société. Elle est une communauté de personnes, de fonctions, de droits et de devoirs et constitue une réalité culturelle, économique et sociale. La famille est également un cadre naturel pour le développement et le bien-être de tous ses membres. Elle est un espace privilégié d'échanges, de communication et de solidarité entre générations. La famille est le lieu primaire de socialisation de la personne et à cet effet conserve un rôle important dans l'établissement et la régulation de l'ordre social.

En Afrique et au Sénégal en particulier, la famille revêt un caractère élargi car elle regroupe un ensemble de personnes qui reconnaissent entre elles des liens de parenté, de filiation et d'alliance. Ainsi, la famille peut être étudiée à plusieurs niveaux : le clan, le lignage, le segment de lignage, l'unité résidentielle et l'unité biologique. La signification du terme de famille peut aussi bien être le noyau nucléaire qu'un ensemble plus ou moins large d'individus apparentés.

La famille élargie est constituée de membres directs issus de l'union conjugale, tout en intégrant les autres personnes ayant des liens de parenté avec le couple. La communauté de biens, très sacrée pour la famille, est le résultat de la philosophie de gestion où les intérêts collectifs sont mis en exergue au détriment de la notion de propriété individuelle. Le système de solidarité fait que l'individu trouve sa place

grâce à une intégration aussi bien verticale qu'horizontale ; ceci donne au groupe familial toute la latitude de contribuer de façon collégiale à l'éducation des enfants et à la production dans une organisation sociale très structurée tenant compte des classes d'âges.

Alors que dans les pays industrialisés, la notion de famille est beaucoup plus restreinte du fait de leur niveau de développement, en Afrique la notion de famille est plus large. Cela montre que la conception de la famille peut différer d'une culture à une autre, d'une zone géographique à une autre, d'une société à une autre.

La conception de la famille varie selon les sociétés et leur stade d'évolution. Cette variation peut se manifester dans l'exercice des différentes fonctions que joue l'institution familiale, à savoir : la reproduction, la production, la consommation, la formation sociale, l'éducation et la transmission des valeurs.

En définitive, il y a une réelle difficulté de trouver une définition précise de la notion de famille qui serait universellement valable et unanimement acceptée. Cependant, les avis semblent moins partagés en ce qui concerne le rôle capital que joue la famille dans la vie sociale, économique et culturelle d'un pays.

Ainsi, au Sénégal comme ailleurs, le développement ne peut être pleinement réalisé sans la protection et l'essor de cette institution sociale qu'est la famille car elle peut être affectée négativement par facteurs économiques et sociaux tels que l'industrialisation, l'urbanisation, la santé, l'éducation et l'emploi.

Mais pour assurer la protection et l'essor des familles, il convient d'abord de bien maîtriser leurs caractéristiques.

2. 2. les caractéristiques de la famille

La mise en place de stratégies d'intervention efficaces et efficientes en faveur des familles nécessite une bonne connaissance des éléments qui les caractérisent aux plans sociodémographique, psychosocial et socioéconomique.

2.2.1. les caractéristiques socio-démographiques

Avec environ 10 millions d'habitants, le Sénégal est caractérisé par une jeunesse de sa population, un déficit des hommes par rapport aux femmes, un fort taux d'urbanisation, un niveau de fécondité élevé et un niveau d'analphabétisme élevé surtout chez les femmes. héri

La population est inégalement répartie dans l'espace national. Elle est surtout concentrée à l'Ouest et au Centre au détriment de l'Est et du Nord faiblement peuplés. 65% de la population vivent sur seulement 14% du territoire et la région de Dakar regroupe un quart de la population sur une superficie représentant 0,3% de l'espace national, c'est la région la plus densément peuplée avec 4231 habitants / km² (situation économique et sociale du Sénégal, 2000)

Avec une croissance urbaine de 4%, le Sénégal est l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique de l'Ouest et Dakar abrite l'essentiel de la population urbaine. La forte urbanisation est en corrélation directe avec l'exode rural qui continue d'alimenter les périphéries des grandes villes créant ainsi des bidonvilles et des habitations spontanées où les conditions d'assainissement sont souvent déplorables. Les principales zones d'accueil pour les migrations intérieures sont les régions de Dakar, Diourbel, Kaolack et Tambacounda. Par contre, Saint-Louis, Louga, Thiès, Fatick, Matam et Ziguinchor ont des soldes migratoires négatifs.

Les migrations internationales sont aussi très importantes. Elles concernent toutes les régions et toutes les catégories de la population active et ont un impact réel sur la situation socioéconomique des régions de départ. Les flux migratoires sont dirigés pour l'essentiel vers l'Afrique centrale et australe, l'Europe notamment la France et l'Italie mais aussi vers les Etats Unis. Les émigrés jouent un rôle important dans le maintien de la stabilité familiale grâce à leur participation financière dans la satisfaction des besoins de leurs familles restées au pays.

Les migrations concernent plus les hommes et contribuent à creuser le déséquilibre des effectifs entre les hommes et les femmes. Le sexe ratio est en faveur des femmes qui représentent 52% de la population totale.

En 1988, le Sénégal comptait 784 484 ménages constitués en moyenne de 9 personnes. En outre, 65 % des personnes vivent dans des ménages où il y a les conjoints et les enfants ce qui témoigne de l'importance de la vie en famille.

Toutefois, signalons que la taille des ménages est plus grande en zone rurale qu'en zone urbaine (9,5 contre 8,2). Dans les villes, 15% des ménages comptent 1 ou 2 personnes. Les ménages dirigés par les hommes représentent 81,4 %. Cependant, force est de reconnaître que le nombre des ménages dirigés par les femmes connaît une augmentation progressive. De 15,8 % dans l'EDS II, le pourcentage passe à 18,4 % dans l'EDS III, soit une hausse de 16% entre les deux enquêtes.

Les jeunes de moins de 20 ans qui représentent plus de 50 % de la population totale dont l'âge moyen est de 21,4 ans. Les plus de 65 ans représentent 4,6 %.

La jeunesse de la population explique, en partie, l'importance du coefficient de dépendance économique qui se situe à 103%. Il est plus élevé en zone urbaine qu'en milieu rural. Cette forte situation de dépendance a des incidences directes sur le niveau socioéconomique du Sénégal et des familles en particulier.

La jeunesse de la population est la résultante directe de l'importance du taux de fécondité. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme est de 5,2. Le niveau élevé de fécondité s'explique par la faible couverture contraceptive 8% et la précocité des mariages notamment en zone rurale même si le phénomène dans son ensemble a régressé d'une unité de 1986 à 1997 comme l'indique la troisième enquête démographique et sanitaire (EDS III). L'effet de l'instruction sur le niveau de fécondité est net. A en croire l'EDS III, les femmes du niveau secondaire ou plus ont une fécondité deux fois moins élevée que celles n'ayant aucune instruction. En plus, avec les campagnes d'informations et de sensibilisation sur la santé de la reproduction, le niveau de fécondité a enregistré une baisse progressive.

Le taux de mortalité des moins de cinq ans reste très élevé malgré les nombreux programmes mis en place pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel du couple mère-enfant. La mortalité infanto-juvénile est de 140 pour mille chez les filles contre 149 pour mille chez les garçons (Rapport national sur le suivi du sommet mondial sur les enfants, 2000). Les principales causes de décès chez les enfants sont le

paludisme, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës (IRA). La malnutrition est impliquée dans 33% des cas de décès et touche 19 % des enfants de moins de cinq ans. Les problèmes de malnutrition qui se posent avec le plus d'acuité au Sénégal sont l'insuffisance pondérale sévère, la carence en vitamine A et en iode. Ils sont plus fréquents en milieu rural qu'en zone urbaine.

L'importance de la mortalité et de la morbidité est en partie liée au faible niveau d'éducation des populations. Le taux de scolarisation de 65,5% est encore loin de l'objectif de la scolarisation universelle. Et malgré les efforts enregistrés ces dernières années, les filles sont moins scolarisées que les garçons (58,1 % contre 73,1%). En plus, leur maintien à l'école continue à poser des difficultés car elles sont souvent sollicitées par leurs mères pour participer aux travaux domestiques.

L'analphabétisme des adultes est également très répandu mais il touche plus les femmes que les hommes surtout dans les zones rurales. Seuls 56,1 % des hommes de plus de 15 ans sont alphabétisés contre 28,5% chez les femmes de la même tranche d'âge.

La mortalité maternelle se situe quant à elle à 510 décès pour 100.000 naissances vivantes. Toutefois, elle est inégalement répartie à travers les différentes régions avec des pics à Tambacounda et à Kolda (850 décès pour 100.000 naissances vivantes). Les principales causes de décès maternel sont les hémorragies du post partum, les dystocies et les avortements.

Par ailleurs, on note une corrélation négative entre le taux de consultation prénatale, le nombre d'accouchements assistés, l'accessibilité à des soins obstétricaux d'urgence.

L'infection au VIH/SIDA a malgré sa prévalence relativement faible, des incidences négatives sur la stabilité des familles. Les orphelins et enfants vulnérables face au SIDA sont de plus en plus nombreux et constituent un groupe particulier avec des besoins spéciaux pour lesquels il convient d'apporter une réponse adéquate en rapport avec les familles.

2.2.2. les caractéristiques psychosociales

Le contact avec d'autres cultures facilité par le développement des voies de communication et l'implantation de l'école française a suscité des bouleversements importants dans la société. En effet, la découverte d'autres types de société organisés sur la base de normes différentes a entraîné une remise en cause de certaines de nos valeurs et a fait perdre à la famille son monopole dans l'éducation des enfants. De nouvelles habitudes et des besoins de types nouveaux se sont vite créés et obligent les populations, notamment les chefs de famille à émigrer vers des zones éloignées de leur domicile à la recherche de l'argent.

Ainsi, le retour des travailleurs saisonniers et des élèves aux villages a favorisé l'introduction d'une nouvelle échelle de valeurs basée essentiellement sur la richesse matérielle.

✓ L'exode et ses conséquences

Le séjour dans les villes fait acquérir aux populations de la zone rurale des habitudes qu'elles ne tardent pas à introduire dans leurs villages d'origine. De retour aux villages les émigrés qui ont pu accumuler des capitaux deviennent auprès de leurs camarades le modèle à imiter. Ils contribuent, avec l'apparence d'aisance qu'ils dégagent, à créer les mirages d'une ville où on gagne bien et facilement sa vie. Cette image défigurée de la ville a beaucoup contribué à la déstructuration de la cellule familiale et à l'émergence d'un cadre de référence basé sur l'individualisme.

La cohabitation difficile entre modernisme et tradition a fait perdre aux populations certains repères socioculturels sans que les nouveaux ne soient en mesure de les remplacer de façon efficace. Cette situation que l'on retrouve aussi bien en ville qu'en campagne est à l'origine des conflits de génération et de la déstabilisation des familles.

✓ L'éducation

Dans les sociétés traditionnelles africaines, de la naissance à la vieillesse, l'individu était pris en charge par la communauté et était doublement intégré dans celle-ci par l'intermédiaire de la lignée et de la classe d'âge. Cette forme d'éducation avait l'avantage d'être adaptée aux sociétés d'alors.

Par contre, l'école met l'accent plus sur l'instruction que sur l'éducation. Elle transmet des connaissances sans forcément créer les conditions d'intégration de l'individu dans sa société. Parfois même elle constitue un facteur de déstabilisation des communautés. L'école à qui est confiée l'éducation des enfants n'a généralement ni les moyens ni les compétences pour prendre correctement en charge cette fonction. Ainsi, les enfants reçoivent comme modèle éducatif les images que leur offrent les chaînes de télévision étrangères qui souvent véhiculent des valeurs en rupture avec les us et coutumes en vigueur dans leur société. De là, naissent les tensions au sein des familles entre parents analphabètes dans leur grande majorité et enfants généralement attirés par le modèle de vie occidental.

Le taux d'analphabétisme élevé chez les adultes (59%) a une influence directe sur les comportements, attitudes et pratiques des parents en ce qui concerne le mariage, l'éducation des jeunes, la santé de la reproduction, y compris le planning familial et la prévention des IST/SIDA.

D'où la nécessité de favoriser la création de cadre d'échange entre jeunes et personnes âgées pour transmettre aux nouvelles générations les valeurs positives de la société.

✓ **L'urbanisation**

La population urbaine s'accroît très rapidement. Elle est passée de 23% en 1960 à 39 % en 1988. Cette urbanisation rapide et mal maîtrisée a créé des dysfonctionnements importants à la fois au niveau des villes et des campagnes. La concentration des individus dans les périphéries des zones urbaines a engendré le développement de quartiers peuplés avec très peu d'infrastructures où les habitants s'investissent, pour l'essentiel, dans un secteur tertiaire hypertrophié. L'occupation des rues et des espaces publics par le commerce fait que les jeunes ne disposent plus de terrain de jeu où ils peuvent développer des activités sportives ou culturelles. Il s'y ajoute la promiscuité dans les foyers avec tout ce que cela implique comme risque sur la santé et le développement harmonieux du jeune enfant.

L'étroitesse des espaces d'habitation, notamment à Dakar, crée une civilisation de la rue où les jeunes font l'apprentissage de la délinquance en l'absence de parents préoccupés, avant tout, par les questions de survie telles que l'alimentation, le

CHAPITRE III : LES FONDEMENTS ET LES PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

3.1. les fondements

Les raisons qui justifient l'élaboration du document d'orientation stratégique de la famille trouvent leurs fondements dans la constitution et les engagements pris par le Sénégal au niveau international.

En effet, la constitution stipule dans son article 17 que le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'Etat.

L'Etat et les collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées.

L'Etat garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien être. Il garantit également aux femmes en général et à celles vivant en milieu rural en particulier, le droit à l'allègement de leurs conditions de vie.

En plus, dans le programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement, les Etats parties dont le Sénégal s'engagent à ce que toutes les politiques de développement économique et social répondent pleinement aux droits et aux besoins divers et changeants des familles et de leurs différents membres, et à fournir l'appui et la protection nécessaires, en particulier aux familles les plus vulnérables et à leurs membres les plus vulnérables.

De même, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) stipule dans son préambule que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien – être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté.

En outre, le plan d'action pour l'application de la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant reconnaît que c'est à la

famille qu'incombe au premier chef la tâche de soigner et de protéger l'enfant de la naissance à l'adolescence. L'apprentissage par l'enfant de la culture, des valeurs et des règles de la société commence au sein de la famille. Pour que sa personnalité s'épanouisse et se développe harmonieusement, un enfant devrait grandir dans un milieu familial, où il trouve bonheur, amour et compréhension.

Il s'y ajoute que, le Sénégal est fortement attaché à la cellule de base de la société. C'est pourquoi, la politique de promotion des familles a depuis longtemps été élevée au rang de priorité par les autorités. Cette volonté politique s'est traduite par la création d'un Ministère chargé d'assurer la promotion économique et sociale des familles. La réalisation de cette importante mission exige que les droits et libertés fondamentaux des femmes et les intérêts supérieurs de l'enfant soient protégés. D'où le rôle central qu'occupent ces deux cibles dans les actions du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

Ainsi, la politique familiale telle que perçue par le Gouvernement ne peut se limiter uniquement à des mesures de correction des conséquences sociales des programmes de développement économiques. Elle se veut essentiellement la base nécessaire et déterminante d'un développement harmonieux, reposant sur l'idée fondamentale de la valorisation de la famille et de la mobilisation des ressources humaines. En conséquence, elle implique l'ensemble des structures étatiques et non gouvernementales qui s'occupent de la promotion de la famille.

3.2. les principes de base

La politique de promotion des familles qui visent le plein épanouissement des individus ne doit absolument pas compromettre les droits et libertés reconnus pour chaque homme ou femme. Pour ce faire elle doit s'appuyer sur les principes ainsi identifiés :

1. Respect des droits fondamentaux de la personne humaine, tels que ces droits sont définis dans la constitution et les textes internationaux auxquels le Sénégal a souscrit ;
2. Nécessité de respecter la libre option des individus et des couples dans le choix de la taille de leur famille ;

3. Nécessité de préserver et de promouvoir la cellule familiale, cadre privilégié d'épanouissement des hommes, des femmes et des enfants, entité de base et ressources pour la société ;
4. Nécessité de consolider l'interface famille/société et la prise en compte du facteur « famille » dans les stratégies de développement ;
5. Nécessité d'assurer une meilleure répartition des rôles et des responsabilités entre l'homme et la femme pour plus d'équité et d'égalité dans les couples et les relations conjugales mais aussi dans l'éducation et la formation, le respect des droits et l'accès à la propriété privée ;
6. Respect des engagements pris par le Sénégal auprès de la communauté internationale au sujet des familles.

CHAPITRE IV : LES OBJECTIFS ET LES LIGNES D'ACTION PRIORITAIRES

La politique familiale s'inscrit dans le cadre de la création d'un environnement économique et social pour assurer le plein épanouissement des populations au sein des familles. Autrement dit, il s'agira de préserver les familles des maux de la société tels que l'exclusion sociale et de la pauvreté qui engendrent l'instabilité, la violence et l'insécurité. La finalité étant de faire pleinement jouer à la famille son rôle de production, de reproduction, de socialisation et de transmission des valeurs positives de la société dans le respect des droits humains notamment ceux des femmes et des enfants.

4. 1. les objectifs généraux

La politique familiale du Sénégal vise les objectifs généraux suivants :

- (i) Promouvoir économiquement la famille par le développement de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès aux moyens de production de production ;
- (ii) Améliorer le niveau d'information des familles par rapport à leurs droits et devoirs grâce à des programmes soutenus d'information, d'éducation et de communication pour un changement positif des comportements ;
- (iii) Promouvoir la stabilité et l'équilibre social au sein des familles en vue de préserver les intérêts des enfants.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, les programmes en faveur des familles devront s'articuler autour des lignes d'action suivantes.

4.2. les lignes d'action prioritaires

A) INTEGRATION DE LA DIMENSION FAMILIALE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES

Ces dernières années les stratégies de développement n'ont pas suffisamment tenu compte du rôle des familles dans la société ni des effets de celles -ci sur les familles. L'analyse des agrégats macroéconomiques n'intègrent jamais le travail que fournit la famille dans l'éducation et les soins dispensés à ses membres. Pourtant on est tous d'accord que la famille est le lieu primaire d'éducation, de protection et de prise en charge sanitaire et psychosociale des personnes. Ceci oblige à repenser les notions

d'efficacité et d'efficience dans l'utilisation des ressources quand on sait qu'elles ne tiennent généralement compte que des ressources rémunérées utilisées pour produire.

Sous ce rapport, il est nécessaire de tenir davantage compte du rôle que joue la famille dans le développement humain durable. Aussi, faudrait-il intégrer une dimension familiale dans les politiques et programmes pour éviter de réduire les potentialités énormes des familles dans la prise en charge globale de ses membres.

a) objectifs

- ✓ Intégrer une dimension familiale dans toutes les politiques et tous les programmes de développement ;
- ✓ Prendre des mesures pour atténuer les effets négatifs des politiques et programmes sur les familles ;

b) stratégie

Mettre en place un comité d'experts regroupant des représentants des ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre de politiques ayant des incidences sur le bien-être et la prospérité des familles.

B) LA SENSIBILISATION DE L'OPINION SUR LA SITUATION ET LES BESOINS DE LA FAMILLE

Les décideurs et les leaders d'opinion doivent être sensibilisés sur le rôle important que joue la famille et sur la nécessité de lui accorder un appui soutenu pour lui permettre de s'acquitter correctement des ses fonctions.

Un plaidoyer soutenu doit être mené en direction des décideurs pour les sensibiliser sur la nécessité d'investir dans les familles si on veut atteindre les objectifs en matière d'amélioration du statut de la femme et de défense des droits de l'enfant conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention sur l'Élimination de toutes les Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF). En Afrique et au Sénégal en particulier, l'essentiel des soins que reçoivent les enfants provient des membres de sa famille. De là même manière, l'éducation qui est le principal déterminant des relations de genre dans une société donnée est assurée par la famille. Cette situation impose que l'enfant, la femme, la personne âgée de

même que la personne handicapée soit pris comme des éléments appartenant à des familles où le comportement des uns interfèrent sur celui des autres.

a) objectifs

- ✓ Faire prendre conscience aux décideurs et aux autorités de manière générale du rôle important que la famille joue dans le développement humain durable et de la nécessité d'investir dans les familles ;
- ✓ créer un cadre national de concertation et d'échange sur les questions intéressant les familles

Handwritten: b) stratégie

La stratégie peut, à ce niveau, s'appuyer d'une part sur l'organisation des événements spéciaux comme la célébration de la journée internationale des familles, le 15 mai, pour sensibiliser le plus largement possible l'opinion et d'autre part sur l'institutionnalisation d'une conférence annuelle. Cette « conférence de la famille » réunira chaque année toutes les parties prenantes et acteurs impliqués dans la promotion de la cellule de base de la société en vue de proposer des mesures concrètes pour la promotion des familles.

C) LA RECHERCHE – ACTION

La formulation de politique et de programmes pertinents en faveur des familles supposent que leurs besoins soient bien identifiés. Pour ce faire, il est nécessaire d'actualiser régulièrement les connaissances sur la forme, la structure, les fonctions et la situation des familles compte tenu de l'évolution rapide du contexte politique, économique et social. Il s'agira donc de faire de sorte que la représentation que l'on se fait de la famille ainsi que les programmes qui la concernent reposent sur des informations exactes.

a) objectifs

- ✓ Disposer d'une base de données actualisées sur les familles et sur les organisations qui s'intéressent aux questions relatives à cette cible ;
- ✓ Permettre au ministère en charge des familles de coordonner et de capitaliser les interventions en faveur de cette cible.

b) stratégie

La stratégie de base, à ce niveau, peut consister au développement d'un partenariat dynamique avec les universités et instituts de recherche pour que les résultats de la recherche puissent servir de balise à la décision politique. Aussi, les capacités des agents ayant en charge le pilotage des programmes devraient –elles être renforcées par l'octroi de bourses de perfectionnement et de recyclage.

D) AUTONOMISATION DES FAMILLES

Les familles jouent un rôle important dans le bien – être social et le développement durable. Par les soins et l'attention qu'elle accorde à ses membres et ses fonctions d'éducation, de socialisation et de sécurisation, la famille constitue un facteur essentiel de progrès et de stabilité sociale, élément indispensable pour un développement humain durable. A ce titre, donner aux familles les moyens d'accomplir correctement leurs fonctions devient une exigence pour asseoir un développement dont les hommes et les femmes sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. Les interventions pour l'autonomisation des familles et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables devront impérativement être axées, au moins, sur l'emploi, le logement, la formation, l'accès au crédit et au matériel de production.

a) objectifs

- ✓ Créer un environnement favorable au plein épanouissement de la famille et de ses membres ;
- ✓ Réduire le pourcentage de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté.

b) stratégie

La stratégie de base consistera à promouvoir l'entrepreneuriat familial par la mise à disposition d'équipements de production et de fonds de roulement au profit des familles dans les zones les plus touchées par la pauvreté¹.

¹ Les zones les plus touchées par la pauvreté sont à en croire la DSRP : les zones rurales de Kaolack, Fatick, Kolda, Diourbel et Tamba.

E) RENFORCEMENT DES MECANISMES ET DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DE LA FAMILLE

L'élaboration et l'exécution de politiques et programmes pertinents en faveur des familles dépendent des ressources humaines et financières disponibles au niveau des structures chargées de cette question. Dès lors, il devient nécessaire de les renforcer en personnels et en moyens logistiques pour leur permettre d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions. La mise en place d'un observatoire de la famille et de deux sous observatoires s'occupant respectivement des droits de la femme et des droits de l'enfant s'inscrit dans ce même sillage. L'observatoire pourra relayer la direction chargée des questions de famille en collectant des données et en jouant un rôle d'alerte et de sensibilisation de l'opinion sur l'importance d'intégrer la dimension familiale dans les politiques et programmes de développement économique et social.

Dans ce même cadre, le ministère devra soutenir l'appui qu'il accorde aux organisations de défense des intérêts de la famille en leur accordant des formations dans le domaine du renforcement des capacités organisationnelles. Ainsi, le ministère en rapport avec les ONG et la société civile devra contribuer à la création d'un réseau des organisations impliquées dans la promotion de la famille.

Par ailleurs, le ministère en charge de la famille de concert avec les ministères en charge de la justice et des affaires étrangères, doit veiller à l'harmonisation des lois nationales et les engagements pris par le Sénégal au niveau international. Il doit en plus contribuer à ce que l'application de ces instruments juridiques nationaux et internationaux soit effective.

a) objectifs

- ✓ Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la structure gouvernementale en charge de l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique familiale ;
- ✓ Appuyer les organisations de défense de la famille à mettre en place un réseau national pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité des interventions ;
- ✓ Encourager les collectivités locales à développer des programmes en faveur des familles.

b) stratégie

Le renforcement des capacités et le partenariat sont les principales stratégies sur laquelle l'on peut s'appuyer pour réaliser les objectifs ci-dessus décrits.

F) LA VULGARISATION DES DROITS ET DEVOIRS DE LA FAMILLE

Le dispositif de soutien à la famille est actuellement caractérisé par sa timidité, mais malgré cette relative faiblesse, on se rend compte que les populations sont mal informées sur les programmes développés par le Gouvernement et les organisations de la société civile en faveur des familles. La question de l'accès à l'information se pose comme un problème majeur pour les familles. De plus, le faible niveau de déclaration des naissances, des mariages et des décès indique de façon nette que les familles, dans leur grande majorité, ignorent leurs droits et devoirs. Le phénomène grandissant des enfants de la rue et dans la rue est aussi un indicateur de la démission de certaines familles face à leurs responsabilités.

De ce constat, il ressort la nécessité de mettre en place des points d'information des familles sur leurs droits et devoirs mais aussi sur leurs opportunités.

Ces points d'information auront également pour rôle de mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté à l'endroit des populations. Le renforcement de la culture citoyenne devra contribuer à l'amélioration du bien – être social et de la sécurité civile.

a) objectifs

- ✓ Permettre aux familles de s'acquitter de leurs responsabilités et d'exercer leurs droits ;
- ✓ Orienter les familles, en fonction de leurs demandes, vers les dispositifs ou institutions les plus à même de répondre à leurs préoccupations.

b) stratégie

La stratégie s'appuiera sur l'ouverture d'une ligne téléphonique verte pour permettre aux familles de disposer d'informations sur des questions qui les préoccupent. Cette stratégie sera soutenue par la diffusion de dépliants en langues nationales et en français.

G) EQUITE ET EGALITE DE GENRE DANS LA FAMILLE

Comme indiqué dans les termes de référence du sommet mondial de la famille de 2004, le droit des femmes et des hommes, des fillettes et des garçons à être traités de façon égale dans la famille et dans la vie publique découle de la dignité inhérente à toute personne humaine. L'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable au bien – être de la famille et de la société.

Les hommes et les femmes doivent bénéficier des mêmes droits et des mêmes devoirs, et partager équitablement les avantages qui découlent de leur relation dans le cadre du mariage.

Dans la pratique, les discriminations et les disparités sont très courantes entre d'une part les hommes et les femmes, et d'autre entre les filles et les garçons au sein des familles. C'est précisément au niveau des familles que se créent et se développent les premiers stéréotypes sexistes qui sont à la base des déséquilibres entre les sexes. Souvent, la petite fille est dès la prime enfance préparée à être mère et ménagère au moment où le garçon est encadré pour exercer des responsabilités au niveau familial et communautaire. Cette représentation sociale des rôles respectifs des hommes et des femmes a comme conséquences des disparités importantes en défaveur des filles et des femmes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé et de l'accès au pouvoir de décision. La résultante de ces inégalités de genre est le fort taux de mortalité maternelle, l'analphabétisme chez les femmes et le manque de formation et de qualification professionnelle.

a) objectifs

- ✓ Assurer l'égalité de fait et de droits entre les sexes au sein de la famille ;
- ✓ Contribuer à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de la personne, notamment ceux des femmes et des petites filles au sein de l'unité de base de la société.

b) Stratégie

La communication pour un changement de comportement (CCC) et la sensibilisation des leaders communautaires et d'opinion sur les questions de genre constituent une stratégie pertinente pour éliminer les disparités et les discriminations entre les sexes.

H) PROTECTION SOCIALE, DROITS DE L'ENFANT ET DES AUTRES MEMBRES VULNERABLES DE LA FAMILLE

Certains groupes sociaux doivent être protégés de la pauvreté et de l'exclusion : il s'agit des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes déplacées, et des familles qui ont perdu leurs revenus suite à un divorce ou un décès. Ils représentent des groupes vulnérables pour lesquels il est nécessaire de développer des programmes spécifiques eu égard à la spécificité de leurs besoins. La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale de même que le Fonds de Solidarité Nationale mènent déjà des actions importantes pour répondre à leurs besoins. Toutefois, leurs interventions pourraient être plus efficaces si elles étaient inscrites dans le cadre d'une politique familiale.

Au Sénégal, des milliers d'enfants sont exposés à la maladie, à la malnutrition, aux pires formes de travail et d'exploitation, et ne jouissent pas de leur droit à l'amour et à la protection des parents. On compte parmi eux des mendiants et des enfants abusés et maltraités au sein de leur propre famille. Les violences à l'égard des enfants et la non prise en compte de leurs intérêts dans les relations de couple continuent de compromettre leur chance de développer de manière harmonieuse leurs potentialités physiques et intellectuelles.

a) objectifs

- ✓ Améliorer les conditions de vie des familles vulnérables ;
- ✓ Assurer la protection des droits de l'enfant au sein de la cellule familiale.

b) stratégie

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie s'appuiera sur la création d'un cadre de synergie entre les directions ayant en charge la protection et la promotion des droits de l'enfant, l'action sociale et la solidarité nationale, et la famille.

I) LA SANTE ET LA NUTRITION

La famille joue un rôle important dans la promotion, la restauration et la préservation de la santé par la nourriture, les soins et l'attention qu'elle fournit à ses membres. En effet, l'essentiel de la prise en charge sanitaire et nutritionnelle des personnes malades est assuré par la famille qui généralement n'est pas du tout préparé à

exercer cette fonction. Or les dépenses publiques de santé dans leur globalité sont concentrées au sein du système de santé. L'éloignement des postes de santé surtout dans les zones rurales de Matam, Kolda et Tamba pose un réel problème aux populations qui, dans bien des cas, sont obligés de recourir à des pratiques parfois dangereuses. Ainsi, malgré les nombreuses campagnes de vaccination, le taux de couverture vaccinale reste faible. Il est de 51,8% pour le DTC 3 et de 47,9% pour la rougeole. La Malnutrition est toujours très répandue dans les villes et les campagnes. La prévalence de la maigreur est de 8,3% chez les 0 - 5 ans alors que 19% des enfants de cette même tranche d'âge souffrent d'un retard de croissance.

Le développement des interventions à base communautaire dans les programmes de lutte contre le paludisme et le SIDA et l'introduction de la composante communautaire dans la PCIME montrent la nécessité de coopérer étroitement avec les familles pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des femmes et des enfants.

L'éducation des parents sur la prise en charge précoce des maladies, la reconnaissance des signes de gravité de la maladie, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les familles constituent, à n'en pas douter, les premières mesures pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des populations. La situation de la famille est le principal déterminant de la santé des enfants. L'harmonie de la famille ou, au contraire, les conflits et les tensions ont des incidences directes sur la santé physique et mentale de ses membres.

La grossesse, l'accouchement et la lactation sont autant d'événements qui conditionnent la santé de la mère et de l'enfant. Le droit des familles de choisir librement, en connaissance de cause, le nombre de leurs enfants et de se décider sur les intervalles entre les naissances ne peut s'exercer qu'avec la disponibilité de services de santé de qualité. En outre, des stratégies efficaces d'éducation axées sur l'élimination des pratiques traditionnelles ou coutumières préjudiciables à la santé de la femme et de la petite fille devraient contribuer à améliorer la santé familiale et freiner la propagation de l'infection à VIH/SIDA.

a) objectifs

- ✓ Promouvoir l'adoption au sein des familles de comportements clefs favorables à la santé et à la prévention de la malnutrition ;

- ✓ S'assurer que les programmes de santé, notamment en matière de lutte contre le VIH/SIDA et la malnutrition tiennent compte du rôle que joue la famille pour prévenir les maladies et dispenser des soins ;
- ✓ Renforcer les capacités des familles pour une prise en charge précoce des maladies à domicile.

b) stratégie

La principale stratégie, dans ce domaine, sera la composante communautaire de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME). Elle s'appuiera sur la communication et l'éducation des populations pour un changement de comportement.

J) EDUCATION ET TRANSMISSION DE LA CULTURE

L'éducation est un droit de l'être humain. L'article 28 de la Convention relative au Droit de l'Enfant fait obligation aux Etats parties de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.

L'éducation commence à la naissance et la famille est la principale source d'enseignement pour les enfants. Elle est aussi le principal vecteur des normes sociales de construction de l'identité culturelle.

La famille doit fournir aux enfants un cadre stimulant et favorable au développement des apprentissages et à la poursuite de la scolarité. Le niveau de scolarisation dans un pays dépend directement de la place que l'on donne à l'école dans les familles. Or la perception que les parents ont de l'éducation est fonction de leur niveau d'instruction. D'où la nécessité de l'éducation parentale et l'importance des programmes d'alphabétisation fonctionnelle chez les adultes qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école. .

K) FAMILLES MONOPARENTALES

Le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter, laquelle augmentation est en relation avec la multiplication des divorces, l'émigration, la séparation des conjoints ou le décès. La femme se trouve, dans la moitié des cas, seule avec les enfants pour lesquels il faut assurer la nourriture, l'éducation et le logement.

La pauvreté touche de façon plus importante les familles monoparentales. Les interventions en leur faveur visent la prévention de l'abandon des enfants, la mendicité, l'errance et la délinquance juvénile.

a) objectifs

- ✓ Accroître l'offre de service en conseil conjugal pour les conjoints et les futurs couples ;
- ✓ Favoriser le dialogue entre les membres des familles en conflit ;
- ✓ Accroître le niveau d'assistance et d'appui aux membres de la famille en situation de conflit.
- ✓ Lutter contre toutes les formes de violences conjugales

b) stratégie

Mettre en place des structures de médiation familiale et de conseil conjugal dans les quartiers pour éviter que la séparation des conjoints se fasse dans la douleur et au détriment des enfants. Ces structures seront en même temps des centres d'écoute et de conseil pour les futurs mariés et les parents en difficulté avec leurs enfants. Elles pourront faire intervenir les personnes ressources de la communauté pour jouer le rôle de médiateur.

L) LA FAMILLE ET SES MEMBRES AGES

Grâce à l'élévation de l'espérance de vie, le pourcentage des personnes âgées (ou anciens) dans la population globale augmente de plus en plus. Cela fait apparaître des besoins nouveaux en matière de prise charge médicale et sociale auxquels il faut faire face pour que le vieillissement ne soit pas synonyme de maladie. A cet effet, la famille devra être soutenue pour faciliter l'accès des anciens à de soins de qualité tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, la riche expérience des anciens pourra être valorisée par l'implication de leurs organisations dans les concertations sur les questions majeures qui intéressent la nation. A ce titre, la direction qui assure leur tutelle aura pour, entre autres, missions de renforcer leur capacité organisationnelle. Il s'agira en outre, de

mieux valoriser les rôles que jouent les personnes âgées dans les familles. Elles participent à l'éducation des enfants et à la transmission des valeurs de la société.

a) objectifs

- ✓ Permettre aux familles de subvenir aux besoins physiques et psychologiques de leurs membres âgés ;
- ✓ Mettre en place des cadres appropriés d'échange et de partage pour capitaliser et valoriser le savoir - faire des anciens aux niveaux familial, social et professionnel.

b) stratégie

En ce qui concerne l'accès à des soins de qualité, la stratégie consistera à créer des cartes qui permettront aux personnes âgées d'accéder sans difficultés aux services de santé. Alors que pour valoriser leurs expériences, il importe de renforcer les capacités de leurs organisations et de les impliquer davantage dans les concertations sur les sujets d'importance qui concerne le développement du pays.

M) FAMILLES ET PERSONNES HANDICAPEES

Selon l'OMS, les personnes handicapées représentent 20% de la population sénégalaise. Le programme d'action mondial concernant les personnes handicapées stipule que des mesures doivent être prises pour empêcher l'incapacité, assurer la réadaptation et veiller à l'égalité des chances pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale. La famille a un rôle primordial à jouer à ce niveau en accordant, sans discrimination, le même traitement à ses membres. Compte tenu de la complexité et de la durée des soins qu'il est demandé aux familles de fournir, un appui financier, technique et moral doit leur être accordé pour une prise en charge correcte des personnes handicapées à domicile.

Les personnes handicapées constituent des groupes vulnérables face à la pauvreté, par conséquent, il est nécessaire de mettre à leur profit des programmes de micro crédit et de formation pour favoriser leur indépendance économique. De même, un programme soutenu de réhabilitation comprenant la mise à disposition d'appareillage orthopédique devrait améliorer leur autonomie et leur mobilité.

a) objectifs

- ✓ Reconnaître et appuyer le rôle que jouent les familles pour empêcher les handicaps et s'occuper des personnes handicapées, les réadapter et leur donner des chances égales par rapport aux autres.

- ✓ Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et celles de leur famille.

b) stratégie

La stratégie va s'appuyer sur le renforcement des capacités organisationnelles des personnes handicapées et le financement de micro projets en leur faveur. La création de centre de formation pour personnes handicapées concourt à l'amélioration de leur niveau de connaissances dans des domaines pratiques et techniques et facilite leur insertion dans des activités financièrement rentables.

CHAPITRE V. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE FINANCEMENT

5.1. le mécanisme institutionnel

Pour une meilleure coordination des actions et une plus grande efficacité des interventions, il importe de tenir compte du caractère transversal de la cible famille. Aussi, est-il nécessaire de créer un cadre interministériel d'orientation, un comité des experts gouvernementaux et un comité consultatif ouvert aux partenaires au développement et à la société civile pour une meilleure prise en compte des besoins des familles.

5.1.1. le conseil interministériel

Il est présidé par le Premier Ministre qui examine et entérine les recommandations faites par les experts et les ministres dans le domaine de la politique familiale. Le conseil interministériel donne les grandes orientations des programmes en faveur des familles et veille à ce que la dimension familiale soit intégrée dans les politiques sectorielles. Le Ministre chargé de la famille prépare et présente le rapport introductif aux réunions du comité interministériel.

5.1.2. le comité des experts (gouvernementaux)

Il est composé d'experts des ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre des programmes en faveur des familles. Ce comité est présidé par le Ministère en charge de la politique familiale. Il a pour mission de donner un avis technique sur les questions majeures en rapport avec la famille qui interpellent le Gouvernement et qui nécessitent l'implication des autres ministères techniques. Les membres de ce comité doivent également veiller à ce que les programmes sectoriels de leurs ministères respectifs prennent en compte la dimension familiale.

5.1.3. la direction chargée de la famille

Elle est chargée d'améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles des familles, de définir le cadre juridique de la famille et de favoriser les échanges entre le ministère et les différents acteurs de la politique familiale. Elle doit jouer le rôle de tête de file étant donné que toutes les cibles femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées sont des membres à part entière de la cellule familiale. Cette vision implique nécessairement que tous les programmes en faveur de l'enfant et de la femme partent du noyau central qu'est la famille et se ramifient en fonction des

besoins spécifiques des autres cibles déjà mentionnées. Cette centralité de la famille par rapport aux missions et attributions du MFDSSN constitue un atout fondamental pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme cohérent et global qui permet de prendre en compte les besoins des populations dans le cadre de leur environnement familial. Cette approche a l'avantage de ne pas singulariser la femme, l'enfant, la personne âgée ou la personne handicapée mais plutôt de les placer dans leur environnement réel afin d'intégrer, au moment de la conception des stratégies d'intervention, tous les facteurs favorables ou défavorables à l'atteinte des objectifs poursuivis.

5.1.4. Le comité national consultatif

Ce comité regroupe les différents acteurs de la politique familiale : les universités et instituts de recherche, les organisations de la société civile, les journalistes, les agences du système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et des représentants des ministères techniques et peut être élargi à toute autre personne ressource. Il prépare et organise en collaboration avec le Ministère tous les événements spéciaux en faveur des familles notamment la journée internationale de la famille. Il participe également à la réflexion stratégique dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des familles. Le comité est présidé par le Ministre chargé de la famille. Le secrétariat est assuré par un représentant de la société civile. Le comité consultatif constitue un cadre d'échange et de partage par excellence sur toutes les questions qui interpellent les familles. A ce titre, il prépare et anime la conférence annuelle sur la famille dont l'objet est de faire des recommandations aux pouvoirs publics pour mieux répondre aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des familles. Il est appuyé en cela par les services techniques du ministère.

5.1.5. les comités consultatifs déconcentrés

a) le comité régional de la famille

Il participe à l'élaboration des programmes régionaux inspirés du Document d'Orientation pour la promotion de la famille et émet des avis sur toutes les affaires et dossiers relatifs à la protection et au développement de la famille. Il appuie également les collectivités locales à apporter des réponses concrètes aux besoins des familles. Il est composé de représentants des services régionaux des ministères

techniques, des collectivités locales des associations et organisations s'occupant des questions relatives à la famille.

b) le comité consultatif départemental

Il participe à l'élaboration des programmes départementaux et émet des avis sur tout ce qui concerne la famille à l'échelle du département. Il est composé de représentants des ministères, des collectivités locales, des associations de défense des droits de la famille, les partenaires ONG et bailleurs locaux.

5.2. Le financement des programmes en faveur des familles

Répondre de manière concrète aux besoins des familles par la mise en œuvre de programmes cohérents et efficaces requiert des moyens importants. Les différentes sources de financement sont l'Etat, les collectivités locales, les partenaires bailleurs de fonds, la société civile et les familles elles-mêmes.

Plusieurs ministères inscrivent dans leur budget des rubriques pour répondre aux besoins des familles. Cependant, l'Etat doit mettre à la disposition du ministère chargé des questions relatives à la famille des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de promotion économique et sociale des familles conformément au programme d'action prioritaire du DSRP et à sa ligne d'action qui vise l'amélioration des conditions de vie des familles à prendre en charge les enfants. Les ressources de L'Etat pourront être complétées par celles des bailleurs de fonds. D'où la nécessité de renforcer le partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la mise en œuvre de la politique familiale. Les ONG peuvent dans ce cadre jouer un rôle important en venant en appoint à l'action de l'Etat. De même, les collectivités locales peuvent contribuer dans le financement des programmes en faveur des familles notamment les plus démunies par le financement de micro projets ou l'allocation de bourses d'études.

Les familles devraient, elles-mêmes, participer, à la hauteur de leurs moyens, au financer des programmes dont elles sont les principales bénéficiaires. Cette participation des communautés renforce généralement leur adhésion aux programmes.